

## Interpellation au sens de l'article 68 du Règlement du Conseil communal

### *Le Père Ubu se déplace en train à Blonay – St-Légier*

Madame la Présidente,  
Monsieur le Syndic,  
Mesdames les Municipales et Messieurs les Municipaux,  
Chères et chers collègues,

Cette interpellation porte sur deux sujets en lien avec les transports publics :

- l'achat de titres de transport,
- les zones mobilis pour Blonay – St-Légier.

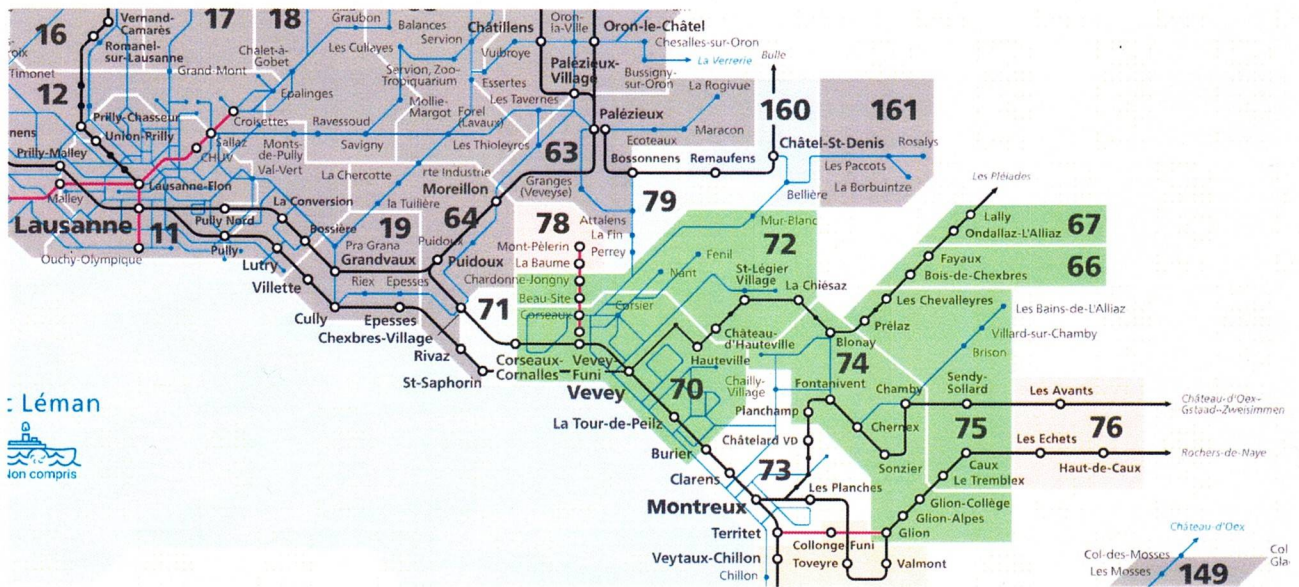


Acheter un billet, lorsqu'on y arrive, n'en est pas moins ubuesque. Les affiches de la société MOB/MVR sont édifiantes, il est possible de prendre son billet à la gare, au guichet ou à l'automate. Mais laquelle ou lequel ?

Depuis la fermeture de la gare de Blonay, le guichet le plus proche est à Vevey ou Montreux et certaines stations n'ont pas ou plus de distributeur. Pour celles qui en ont encore, il n'est plus possible de payer avec de l'argent comptant, les automates n'acceptent que les cartes sans contact ou la carte «propriétaire» MOB, disponible à une de ses agences... Certains habitants se font conduire en voiture jusqu'à la gare de Vevey ou Montreux pour y acheter un titre de transport...

Les enfants et les aînés, non équipés d'un smartphone ou d'une carte de crédit *sans contact*, se retrouvent *bec dans l'eau* et n'empruntent pas la ligne pour éviter de resquiller.

Pratiquer une activité sportive ou culturelle, aller à la poste ou à l'administration communale nécessite de se déplacer dans notre commune dont le centre de gravité s'est déplacé vers l'est. En utilisant les transports publics, notre commune comprend 6 zones Mobilis (70, 72, 74, 75, 66 et 67), alors que des communes comme Vevey, La Tour-de-Peilz n'en comprennent que deux, voire trois pour Lausanne. Cela a une incidence notoire sur le coût des déplacements.



Malgré plusieurs interventions exprimées face au démantèlement de ce service public et une pétition en décembre dernier contre la fermeture de la gare de Blonay, la situation continue à se dégrader.

Dès lors:

- 1) la Municipalité envisage-t-elle d'intervenir auprès de MVR/MOB pour rendre possible l'achat de titres de transport dans toutes les haltes ?
- 2) la Municipalité partage-t-elle notre constat que la répartition des zones Mobilis justifie de demander au canton une diminution notable du nombre de zones, suite à la fusion ?
- 3) la Municipalité entend-elle corriger un tel surcoût injustifié par un subventionnement des transports ?

Je vous remercie de votre attention et d'une réponse écrite.

Clies, le 28 août 2023

*Alain Salanon*

Alain Salanon, pour le groupe Les Vert·e·s.

